2 HEURES - PRÉSENTIEL OU WEBINAIRE

01.

EXERCER EN LIBÉRAL : MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR !

Pour chaque forme de contrat présenté, la structure se présentera en 3 parties :
1. QUAND ET COMMENT UTILISER CHAQUE CONTRAT ?
2. IDÉES REÇUES
3. LIMITER LES RISQUES

Cette formation a pour objectif de recenser les principaux dangers de chaque forme d'exercice en groupe (remplacement, salariat, collaboration libérale et association), et de présenter des solutions permettant de les éviter ou d'y remédier. À cette occasion, les (vraies ou fausses) idées reçues seront explicitées.

Cette formation peut être un préalable à la formation sur l'exercice en groupe qui, elle, a vocation à présenter en détail les différentes formes d'exercice en groupe et leur régime juridique qui ne sera, ici, qu'abordé sous l'angle «bénéfice-risque».

PROGRAMME :

I - LE REMPLACEMENT

II - LE SALARIAT

III - LA COLLABORATION LIBÉRALE

IV - L'ASSOCIATION

Cabinet Bolzan Avocats
SIRET : 91772117700017
Enregistré auprès de la DREETS
sous le numéro 93840533384